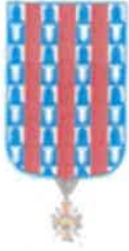


DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)

Tél : 03 27 26 45 39
Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du huit février deux mille vingt-quatre.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE (arrivée à 19h40), M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU, Mme Marie COLINET.

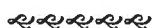
Absent(e)s ayant donné procuration : M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Mathis JEUNE.

Absente : Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE mais la procuration envoyée par mail à 19h38 a été vue à 20h28.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

- 1) Renonciation ou report du projet de l'aménagement de la Place Talma
- 2) Renonciation à la subvention accordée et notifiée du Département (ADVB + Bonus Nord Durable) d'un montant de 315 000 €
- 3) Renonciation à la subvention accordée et notifiée de l'Etat (Fonds Vert) d'un montant de 304 391 €
- 4) Renonciation à la subvention accordée et notifiée du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors d'un montant de 40 000 € TTC
- 5) Renonciation à la demande de subvention de 155 612,86 € auprès de la Région
- 6) Notification au maître d'œuvre du désistement de la Commune / motivations
- 7) Questions diverses
- 8) Informations diverses
 - * Compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité du lundi 12 février 2024
 - * Propositions de dossiers éligibles aux subventions du Département



Le Maire informe avoir convoqué le conseil municipal suite à la délibération du 6 février 2024 relative à la décision prise de ne pas attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la Place Talma.

Il précise qu'il ne devait pas proposer au Conseil municipal une délibération car l'attribution du marché fait partie des pouvoirs délégués au Maire.

Si cela modifie juridiquement la proposition, cela ne change en rien sa position.

Ainsi il ne sera pas pris de délibération lors de ce conseil mais juste une consultation et le Maire informe qu'il se rangera au résultat de cette consultation même s'il est d'un avis contraire.

Il indique que certains membres du conseil lui ont fait part d'une grande incompréhension quant à cette délibération.

Il ne s'agissait en aucune façon de décider de la réalisation des travaux, et donc encore moins d'attribuer des marchés, mais simplement de lancer l'étude permettant de voir l'ensemble des problèmes techniques, hydrauliques pouvant se poser et d'avoir un budget estimatif à partir de ces études approfondies qui seront faites en partenariat avec Noréade.

Il rappelle que deux spécialistes avaient été chargés de l'analyse des offres. Suite à la première proposition des deux entreprises dont l'offre était recevable, il a été considéré que des informations, notamment sur la prise en compte des problèmes techniques, hydrauliques, géologiques, environnementaux, manquaient. Les deux entreprises ont été de nouveau entendues avec des demandes de précisions complémentaires et d'intégration dans leur proposition de l'ensemble des éléments techniques. Seule l'une d'entre elles a répondu à ces attentes. C'est pourquoi elle a été logiquement choisie lors de la réunion de la commission d'appels d'offres composée de Julien LEPOLARD, Karine DURIEUX, Paul CANION et du Maire. C'est cette proposition de la commission d'appels d'offres qui avait été présentée au conseil lors de la réunion du 6 février 2024.

Le Maire a préalablement transmis aux membres du Conseil un relevé de toutes les présentations de l'étude ou délibérations relatives à l'aménagement de la Place Talma, depuis la première réunion de présentation au Conseil le 3 juin 2020 jusqu'à la dernière décision prise de lancement de l'appel d'offres du 6 décembre 2023.

D'autre part il confirme ce qui était prévu au départ, à savoir que Noréade, totalement partie prenante, assurerait son ingénierie pour justement prendre en charge toute la problématique liée à la gestion des eaux pluviales.

Il souhaite que cette réunion soit l'objet d'une vraie réflexion partagée.

1) Renonciation ou report du projet de l'aménagement de la Place Talma

Le Maire rappelle que la désignation de l'AMO n'engagerait pas la réalisation des travaux et qu'il serait rémunéré en fonction de l'avancée du dossier.

Il ajoute que la délibération prise lors de la réunion du 6 février 2024 induit l'annulation du projet et la renonciation aux subventions accordées.

Il consulte les membres du conseil quant à la renonciation voire le report du projet d'aménagement de la Place Talma.

Daniel RONCHIN demande quel serait le coût pour la première étude.

Karine DURIEUX reprend la proposition faite par le groupement « DSM Paysage – Ageci » et indique qu'il est estimé 8 600 € HT pour l'étude hydrologique et hydrogéologique, 29 400 € HT pour l'étude de sol et 1 695 € HT pour les frais de géomètre.

René LECUYER fait remarquer que la commune doit supporter, pour l'ensemble des projets en cours, des coûts supplémentaires liés aux travaux complémentaires. Il s'inquiète des capacités financières de la commune dans les années à venir.

Le Maire lui rappelle qu'il fait auditer les comptes de la commune chaque année par Monsieur COUSIN de la DGFIP et qu'il a présenté au Conseil une étude prospective sur les prochaines années montrant le caractère sain des finances de la commune et sa capacité à réaliser les projets envisagés votés en conseil

Daniel RONCHIN trouve qu'il serait dommage de s'arrêter si près du but.

Joël DEHOVE indique qu'il a reçu plus d'informations et d'explications depuis la dernière réunion du conseil et que de ce fait il souhaite que le projet se poursuive.

Ludivine BUISSON fait part de remarques de certains administrés, à savoir que beaucoup de projets sont commencés et non terminés et que l'aménagement de la place n'est pas primordial.

René LECUYER demande si l'on dispose d'un écrit de la part de la Sous-Préfète indiquant que la renonciation à la subvention pour la rénovation de la place entraînerait une année blanche.

Le Maire n'a jamais évoqué de courrier de la Sous-Préfète indiquant le risque d'année blanche mais d'un échange verbal avec un responsable de la Sous-Préfecture. Il indique qu'il trouve anormal de voter une demande de subvention si l'on envisage de ne pas réaliser le dossier sans avoir mené l'étude de faisabilité.

Le Maire ajoute que la renonciation à la subvention du Département n'aurait pas d'incidence sur le financement des travaux intérieurs de la salle des fêtes, mais que la commune risquait, pour les prochaines années, de ne bénéficier de subvention qu'une année sur deux s'il n'y avait pas de renouvellement du Pacte.

Il précise que pour pouvoir bénéficier de la subvention de l'Etat, le commencement de travaux doit se faire dans les deux ans après la signature de la convention d'attribution.

Le Maire résume donc les possibilités qui s'offrent au conseil :

- Arrêter le projet
- Reporter le projet en 2025 pour se laisser le temps de réaliser des études
- Nommer l'AMO pour avoir une idée des travaux à réaliser d'ici 3 à 4 mois (temps nécessaire à la réalisation des études).

Jean-Marie CORNU fait savoir qu'il n'a pas apprécié tous les échanges de mails entre élus suite à la décision prise lors de la dernière réunion du conseil.

Il ajoute que la commission d'appels d'offres a été réunie mais qu'elle ne peut pas donner son avis compte tenu qu'elle doit suivre l'analyse qui lui est présentée.

Il rappelle qu'il avait déjà évoqué, lors de précédentes réunions, que le projet aurait pu être envisagé à moindre coût : une revégétalisation sans désimperméabilisation.

Il pense qu'il est urgent de ne pas engager ce projet : trop de travaux sont en cours et il faut pouvoir les assurer financièrement.

Karine DURIEUX rappelle les risques liés à la désimperméabilisation. Elle précise que la désimperméabilisation a pour but de réduire les risques d'inondation par ruissellement et de recharger les

nappes phréatiques. Sur la place Talma, nous avons un risque d'inondation par débordement des ruisseaux et par remontée de nappe. Le fait de recharger la nappe peut donc augmenter les risques d'inondation.

Alice NAVEAU demande si la commune avait financé les études réalisées par les Saprophytes.

Le Maire indique que la mission d'étude initiale des Saprophytes a été financée à 100% dans le cadre du programme européen Interreg via le Parc Naturel de l'Avesnois. La commune était lauréate de l'appel à projets.

Il avait ensuite été demandé aux Saprophytes une étude complémentaire en 2023 pour un montant de 5 050 € HT soit 6 060 € TTC.

Mathis JEUNE demande si l'ingénierie de Noréade serait identique à celle apportée pour la réalisation des travaux rue Talma. Il rappelle qu'il avait évoqué lors d'une précédente réunion que cette rue se creusait et qu'il lui avait été indiqué que Noréade et l'entreprise ayant réalisé la bande de roulement se rejetaient la balle à ce sujet.

Le Maire répond que Noréade n'est pas concerné, que le litige est entre l'entreprise qui a réalisé les travaux préalables à la mise en place de l'enrobé et celle qui a réalisé les travaux d'enrobé.

Après discussion, le Maire consulte le conseil quant à la réalisation des études pour les travaux de la Place Talma : 10 sont contre, 8 sont pour.

Le Maire informe donc qu'il notifiera cette décision au groupement retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Cédric GREVIN indique avoir échangé avec plusieurs administrés après la cérémonie des vœux et que beaucoup se demandent si la commune doit encore supporter d'aussi importants projets, que la rénovation de la salle des fêtes a déjà coûté assez cher.

Il propose que la population soit davantage consultée sur les futurs gros projets.

Il ajoute qu'il n'a pas apprécié les échanges de mails ni le pressing fait depuis la dernière réunion du conseil et qu'il en vient même à se demander quelle est sa place au sein du conseil. Il ajoute que comparer le Conseil municipal à l'Assemblée nationale était disproportionné.

Séverine DELOBELLE rappelle que plusieurs réunions s'étaient tenues d'une part pour la réalisation du projet de réaménagement de la place et d'autre part pour connaître la capacité financière de la commune à supporter les investissements prévus. Elle rappelle qu'il a toujours été indiqué que les finances de la commune étaient saines et permettaient de réaliser ces projets.

Elle pense que l'abandon du projet est un frein à l'attractivité de la commune dont le centre bourg est inexistant, avec notamment une grande place vide.

Daniel RONCHIN souhaite compléter ce point sur les finances et rappelle que la commune n'a fait aucun emprunt depuis 11 ans et qu'elle dégage chaque année environ 300 000 € d'excédant.

Il indique avoir peur d'une baisse des dotations de l'Etat suite à cette décision du Conseil.

Le Maire indique avoir fait pression dans le seul but « sauver » les subventions obtenues. Il rappelle que le Pacte 2 se termine et que le Département suivait les projets dans le cadre du Pacte jusqu'à fin 2024.

2024/DELIB.CM/007

2) Renonciation à la subvention accordée et notifiée du Département (ADVB + Bonus Nord Durable) d'un montant de 315 000 €

Le Maire rappelle qu'il est précisé dans la convention d'attribution de ladite subvention que les travaux devaient être commencés avant le 30 juin 2024.

Compte tenu de la décision prise de ne pas attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la place, il convient de renoncer à cette subvention.

Le Maire met au vote la renonciation à la subvention accordée et notifiée du Département dans le cadre de l'ABVB et du Bonus Nord Durable 2023 pour un montant de 315 000 €.

Délibération du Conseil Municipal :
Votants 18

Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/008

3) Renonciation à la subvention accordée et notifiée de l'Etat (Fonds Vert) d'un montant de 304 391 €

Le Maire indique qu'il serait judicieux de ne pas renoncer à cette subvention de l'Etat compte tenu qu'il est possible de commencer les travaux dans un délai de deux ans après signature de la convention d'attribution. Ainsi le conseil pourrait s'il le souhaite réétudier le projet de réaménagement de la place d'ici 2025. La proposition de ne pas renoncer à la subvention accordée et notifiée de l'Etat au titre du Fonds Vert d'un montant de 304 391 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/009

4) Renonciation à la subvention accordée et notifiée du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors d'un montant de 40 000 € TTC

Le Maire informe que, comme indiqué dans la convention d'attribution, les travaux doivent être réalisés dans un délai d'un an après signature de ladite convention.

Compte tenu de la décision prise de ne pas attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la place et de la date de signature de la convention (novembre 2023) il convient de renoncer à cette subvention.

Le Maire met au vote la renonciation à la subvention accordée et notifiée au titre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors d'un montant de 40 000 € TTC.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/010

5) Renonciation à la demande de subvention de 155 612,86 € auprès de la Région

Le Maire indique qu'en raison de la décision prise par le conseil relative à la non attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place, il convient d'annuler la demande de subvention faite auprès de la Région.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/011

6) Notification au maître d'œuvre du désistement de la Commune / motivations

Le Maire ajoute qu'il convient de notifier aux candidats ayant déposé une offre dans le cadre de l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement de la place que la commune souhaite déclarer sans suite la procédure de passation du marché en cours d'attribution.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	10
Contre	8
Abstention	0

Le Maire, Geoffrey PAUL et Julien LEPOLARD souhaite faire savoir qu'ils étaient pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

7) Questions diverses

Jean-Marie CORNU souhaite répondre à Séverine DELOBELLE que l'attractivité de la commune ne se résume pas à l'aménagement de la place.

Il indique que plusieurs rues mériteraient d'être réparées et que cela permettrait aussi de rendre la commune plus attractive.

8) Informations diverses

* Compte-rendu de la commission de sécurité du lundi 12 février 2024

* Propositions de dossiers éligibles aux subventions du Département

Geoffrey PAUL informe de la possibilité de faire un parking de 15 à 17 places rue Keighley sur un terrain appartenant à l'EPF. Les coûts seraient relativement bas car les travaux seraient effectués en régie communale.

Il informe que les deux passages piétons aux normes PMR rue pasteur, subventionnés par le Département, peuvent être installés.

Il ajoute que la commission envisage le dépôt au titre de l'AAT (Aide à l'Aménagement des Trottoirs) pour la création de trottoirs rue Henri Roland au niveau de la zone artisanale côté déchetterie pour relier celle-ci aux trottoirs existants en direction du centre-ville.

Daniel RONCHIN précise que la commune ne prendrait à sa charge que le trottoir, les entreprises payeraient évidemment la partie reliant le trottoir à leur propriété.

Geoffrey PAUL indique que la commission propose de déposer une demande au titre des AMP (Amendes de Police) pour les travaux suivants :

- la création de trottoirs au niveau du n°29 rue Saint Martin afin de relier la dernière maison construite aux trottoirs existants en direction du centre-ville
- la création de trottoirs rue Eugène Lefebvre du n°24 rue de Bousies au n°32 rue Eugène Lefebvre, la création de trottoirs entre l'angle Eugène Lefebvre / rue de Bousies jusqu'à l'intersection Eugène Lefebvre / rue Yves Delgorge ainsi que la création d'un passage piétons les reliant
- la rénovation de l'itinéraire piétons entre la salle des fêtes Keighley Hall et la salle Joséphine Bataille. Il précise qu'un bonus de subvention est possible pour la mise en place d'un revêtement drainant.

Mathis JEUNE et Karine DURIEUX indiquent que la commission de sécurité a établi un ordre de priorité concernant les créations de trottoirs et souhaite donner la priorité à la création rue Eugène Lefebvre (demande faite depuis plusieurs années).

Geoffrey PAUL ajoute que la demande de subvention au titre de l'ADVB voirie communale pourrait concerner la réfection de la bande de roulement rues des Arts peut être envisagée

Il indique que la commission propose :

- de modifier l'arrêté de circulation dans le but d'inciter les riverains à veiller à la propreté de leur trottoir dans un but sécuritaire (neige, végétation...)
- la création d'une place de courtoisie rue des Juifs au niveau du n°8

- de définir le stationnement rue Ferdinand Binns du côté impair en tout temps. Il précise que les riverains sont unanimes après concertation avec le policier municipal.

Geoffrey PAUL informe que M. DUFOUR viendra sur la commune le mercredi 21 février à 9h. Les propositions lui seront expliquées, sa venue permettra à la commission de les valider ou éventuellement de les modifier.

Il lui sera demandé les statistiques de passages et de vitesse sur la D100 (rue H. Roland et rue des Warences), de faire réparer cette départementale en attendant sa réfection future. Il lui sera également proposé une réduction de la vitesse sur la D932 au niveau des différentes voies d'accès vers Poix du Nord et une sécurisation de la D100 au niveau du virage à la sortie de la ville (direction Salesches).

Mathis JEUNE demande à qui appartient la bande de terrain située le long du garage Willery.

Le Maire lui indique que cette bande appartient à la commune.

Mathis JEUNE répond qu'elle est pourtant bien occupée par le garage.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un accord d'occupation précaire.

Roxane GHYS informe que suite à la réunion avec le personnel communal qui s'est tenue le matin même, il a été évoqué l'installation d'un feu rue Pasteur, au niveau de l'école. Cela permettrait à la fois de résoudre les difficultés liées au remplacement du Policier municipal et de lui donner la possibilité d'intervenir sur le stationnement dangereux aux moments des entrées et sorties de classe.

Geoffrey PAUL lui répond qu'il sollicitera l'avis de M. DUFOUR.

Mathis JEUNE demande si un feu serait également prévu au niveau du collège.

Geoffrey PAUL interrogera également M. DUFOUR.

Le Maire informe avoir reçu une proposition à 40 000 € net vendeur pour l'ancienne Poste et demande au conseil s'il accepte cette proposition.

Le conseil répond positivement.

Mathis JEUNE indique que certaines grandes enseignes ont installé des containers dédiés à l'apport volontaire de déchets recyclables (par exemple les bouteilles en plastique) contre des bons d'achat.

Il propose de soumettre l'idée à la gérante de Carrefour Express.

Le maire indique qu'il est étudié au niveau de la CCPM la possibilité de mise à disposition des communes d'un grand composteur (au cimetière ou aux jardins chez nous) et d'aider à l'acquisition ou assurer la mise à disposition de broyeurs, l'objectif étant la réduction des déchets.

René LECUYER demande à ce que le revêtement au niveau de la bande accès PMR soit refait devant la salle Joséphine Bataille car il devient dangereux.

Joël DEHOVE ajoute que la benne à verre rue du Château n'est pas droite et que cela donne une mauvaise image.

Julien LEPOLARD lui répond qu'il est prévu qu'elle soit légèrement décalée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION	Jean-Marie CORNU	
Corinne BRUYER	Absente	
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET	Mathis JEUNE	
Alice NAVEAU		
Marie COLINET		